

# Strasbourg **snes** fsu

N°147 JUILLET / SEPTEMBRE 2021

## RENTRÉE 2020



Rentrée normale, nous sommes prêts!

**INVARIANT**

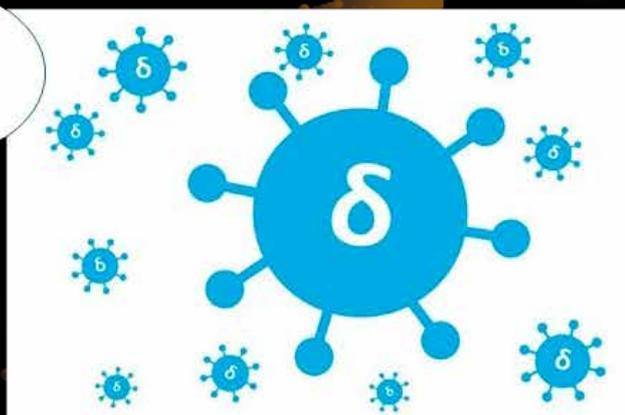
## RENTRÉE 2021



Rentrée normale, nous sommes prêts!

**INVARIANT**

## RENTRÉE 2021 : SOMMES-NOUS VRAIMENT PRÊTS ?



**VARIANT**

## SOMMAIRE

Edito .....	<b>P.2</b>
Evaluation des établissements, an 1 .....	<b>P.3</b>
DNB / BTS .....	<b>P.5</b>
EAF .....	<b>P.6</b>
BAC .....	<b>P.7</b>
L'épreuve de philosophie .....	<b>P.8</b>

Non-Titulaires : compte- rendu d'audience .....	<b>P.9</b>
Retours sur l'année de stage .....	<b>P.10</b>
Résultats des élections 2021 .....	<b>P.11</b>
Qui joindre au SNES ? .....	<b>P.12</b>

## ÉDITO

Séverine CHARRET  
Arnaud SIGRIST

24/08/2021



La propagation du variant delta au cœur de l'été est venue doucher l'espoir d'une sortie de la pandémie. C'est donc une nouvelle fois sous protocole sanitaire que se fera cette rentrée. Mais, comme l'an dernier, le ministre Jean-Michel Blanquer s'est refusé à préparer une rentrée qui prenne vraiment en compte les effets de deux années scolaires sous pandémie. Poursuite des suppressions de postes dans le 2<sup>nd</sup> degré et volonté d'imposer des heures supplémentaires, y compris à des collègues à temps partiel comme le prévoit un projet de décret présenté au CTM (Comité Technique Ministériel) du 21 juillet<sup>1</sup>, absence d'aménagements des programmes scolaires, telles sont les réponses d'un ministre qui continue de dérouler une communication autosatisfaite... et en profite pour asséner un nouveau coup au baccalauréat en faisant basculer 40% de la note vers le contrôle continu<sup>2</sup>, en remplacement des E3C. A ce propos, la note de service parue au BO du 29 juillet prévoit la mise en place d'un projet d'évaluation au sein des établissements, présenté comme une « élaboration collective [permettant] à chaque professeur de construire avec ses pairs une démarche concertée, de partager l'expertise issue de sa pratique professionnelle et ainsi d'apporter sa contribution à la définition commune du cadre dans lequel il inscrira ensuite sa pratique d'évaluation ». Derrière le travail collectif - que nous défendons, il est à craindre un nouvel outil managérial. Car, avec le Grenelle de l'Éducation, c'est bien une transformation de nos métiers que prépare Jean-Michel Blanquer. Et le numérique est aussi mis à contribution. C'est ainsi que dans certaines académies on voit apparaître des projets d'aides aux devoirs à distance, dans la lignée de l'enseignement à distance imposé par les confinements et l'enseignement hybride en lycée...

C'est pour dénoncer cette politique qui va à rebours des besoins du service public d'éducation, de l'intérêt des élèves et des personnels que le SNES et l'intersyndicale CGT Education – FO – FSU – Sud Education appellent les personnels à se mobiliser pour un plan d'urgence dans l'éducation et notamment à une journée de grève le 23 septembre.

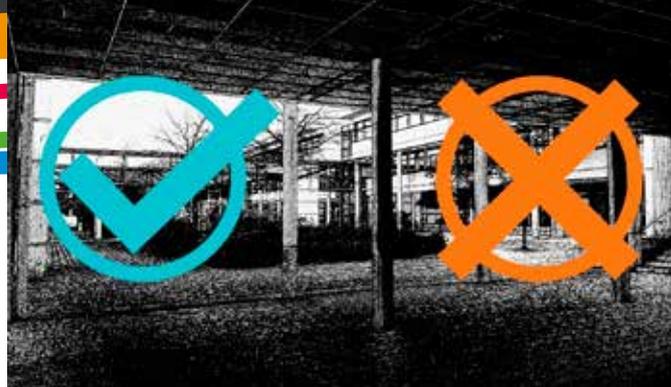
L'été a été marqué par d'autres urgences, climatiques d'abord avec les inondations meurtrières en Allemagne et Belgique et des incendies tout aussi dévastateurs dans tous les pays du pourtour méditerranéen, en Sibérie, aux États-Unis notamment tandis que le dernier rapport du GIEC dresse un constat alarmant. Urgence aussi de la solidarité internationale avec les réfugiés ou le peuple afghan à nouveau soumis à l'obscurantisme des talibans. Et dans la lutte contre la pandémie de Covid, cette solidarité implique aussi que les brevets attachés aux vaccins soient considérés comme des biens publics internationaux, afin de permettre leur accès au plus grand nombre.

Santé, éducation, climat, solidarité, droits sociaux mais aussi démocratie... autant de sujets porteurs de choix politiques alors qu'en 2022 se tiendront les élections présidentielles et législatives. Les Congrès académiques et nationaux de la FSU et du SNES seront avant cela l'occasion de débattre de ces questions et de définir ensemble les mandats que nous porterons et les moyens de les faire vivre.

<sup>1</sup>. <https://www.snes.edu/article/communiqués/communiqué-de-presse-2/>

<sup>2</sup>. Rappelons que le SNES-FSU ne défend pas les E3C mais continue de réclamer des épreuves terminales, nationales et anonymes.

# Evaluation des établissements, AN 1



L'année scolaire 2020-2021, année sous protocole sanitaire et nouvelle année marquée par des suppressions de postes (1800) dans le 2<sup>nd</sup> degré public, a également été celle du lancement de l'évaluation des établissements.

Cette démarche qui est issue de la loi « Pour une école de la Confiance », affiche notamment pour objectif « l'amélioration [...] du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement »<sup>1</sup>.

Nous voilà donc face à un Ministère qui s'occupe d'améliorer le service public à grand renfort de

suppressions de postes et d'invitation des personnels à l'autocritique.

Dans notre académie, 34 établissements (ou plutôt chefs d'établissement) se sont ainsi portés volontaires pour cette première vague d'évaluation. Il s'agit majoritairement de collèges (31) répartis pour presque moitié (19) dans le Bas-Rhin et moitié (14) dans le Haut-Rhin.

La démarche étant nouvelle, le SNES Strasbourg a enquêté auprès de ses adhérents dans les établissements concernés par la 1<sup>ère</sup> vague, en deux temps. La première enquête début mars a porté sur la phase d'autoévaluation ; la seconde en juin a fait suite à la venue des évaluateurs externes.

## PHASE D'AUTOÉVALUATION (22 RÉPONSES CONCERNANT 16 ÉTABLISSEMENTS)

Tous les collègues, à une exception, ont été informés que leur établissement était engagé dans la démarche d'évaluation mais pour 2 d'entre eux, les collègues n'ont eu aucune autre information ni n'avaient été consultés début mars.

Ailleurs, la consultation des collègues s'est faite selon différentes modalités : questionnaire la plupart du temps (12 établissements), réunions plénières (8 établissements), ateliers thématiques (8 établissements). La plupart des établissements ont cumulé plusieurs modalités de consultation (2 modalités dans 5 établissements, 3 dans 5).

Dans les établissements où l'autoévaluation a donné lieu à des réunions, leur nombre a été très variable, en général entre 1 et 3. Ces réunions ont eu lieu principalement en dehors du temps de travail (7 établissements) ou en partie sur temps de travail banalisé et en partie en dehors (5 établissements).

Les thématiques discutées pendant ces réunions ont la plupart du temps été choisies par l'administration (7 établissements) et dans 5 établissements en partie par l'administration et en partie par les collègues.

Les constats faits par les collègues à l'issue de cette première phase ont porté sur :

- La déconnexion entre l'évaluation et la question des moyens (5 réponses) : Or, les baisses de DHG ont des conséquences sur la possibilité de proposer des cours à effectifs réduits, de l'aide personnalisée et mettent à mal des projets dans lesquels certaines équipes se sont beaucoup investies ;

- La surcharge de travail occasionnée par l'autoévaluation avec des réunions en fin de journée (3 réponses), plus encore dans une période de crise sanitaire où les personnels étaient épuisés ;
- La mainmise de l'administration sur cette évaluation à toutes les étapes, qu'il s'agisse de se porter volontaire pour y participer (1 réponse), d'en définir le contenu (2 réponses) ou de l'utiliser pour faire avancer des projets décidés à l'avance (2 réponses).

Si les rapports d'autoévaluation ont généralement été communiqués aux collègues, ceux-ci ont parfois pu constater un écart entre les discussions et les conclusions écrites (3 établissements).

Certains sujets ont ainsi été évacués, qu'ils concernent la vie interne de l'établissement comme le climat scolaire ou la semestrialisation ou plus généralement les conséquences des « réformes », des baisses de dotation horaire et des suppressions de postes. Rien non plus sur le contexte de crise sanitaire qui a pourtant lourdement pesé sur les personnels et les élèves au cours des deux dernières années. A contrario, apparaissent des considérations sur la nécessité de développer des projets, forcément « innovants et motivants ». Ces rapports d'autoévaluation ayant souvent été rédigés par les seuls chefs d'établissement, il n'est pas toujours facile d'y distinguer ce qui relève d'une parole des personnels ou de celle de la direction, les deux étant confondues.

## PHASE D'ÉVALUATION EXTERNE (14 RÉPONSES CONCERNANT 9 ÉTABLISSEMENTS)

Sur les 9 établissements, 2 n'ont pas mené la démarche jusqu'à son terme.

Lors de la ou des visites des évaluateurs externes, les personnels rencontrés ont été choisis / proposés par la direction dans 5 des 7 établissements même si dans 2 d'entre eux des enseignants volontaires, en particulier des membres du CA, ont été reçus en entretien. Dans un collège, la direction a assisté à l'ensemble des entretiens. Dans un autre, la 1<sup>ère</sup> visite a coïncidé avec une grève de la majorité des personnels alors engagés contre la perte de moyens au titre de l'Éducation prioritaire. Ces collègues ont également préparé une déclaration à l'attention des évaluateurs pour leur 2<sup>e</sup> visite.

Les rapports des évaluateurs externes, pour les collègues qui en ont eu connaissance (1 établissement), évoquaient des leviers d'action – de simples « propositions » mises à disposition des équipes – bien éloignés de leurs demandes mais qui, curieusement, font écho à des demandes institutionnelles comme l'évaluation par compétences ; le développement du numérique ou de l'inclusion ; le renforcement de la liaison école – collège... Avec quelques idées inquiétantes pour nos statuts comme la mise en place de créneaux de devoirs faits à distance ou de séances de co-animation / observation de pratiques dans le 1<sup>er</sup> degré.

Que conclure de cette 1<sup>ère</sup> année d'évaluation ? Pour la plupart des collègues, l'évaluation a surtout été marquée par une grande opacité à la fois sur les conclusions et les finalités de cette démarche. Plusieurs ont aussi eu l'impression de devoir se justifier, ont pu se sentir dévalorisés. Comme si la qualité du service public d'éducation ne reposait que sur leur engagement, leur capacité à porter un regard critique sur leur travail, à trouver localement des réponses aux besoins des élèves. Enfin, si pour certains la démarche est surtout vaine ; d'autres estiment que certaines préconisations étaient écrites d'avance (une habitude à l'ère de la « concertation » version Blanquer) et que la démarche est un moyen de pression sur eux.

Le SNES académique alerte donc les personnels des établissements qui seront concernés par la procédure en 2021-2022 : derrière la façade de « co-construction », c'est bien un dispositif à la main de l'administration, évacuant le plus souvent les préoccupations des personnels. Nous proposerons à la rentrée des pistes d'action pour le vider de ses aspects les plus dangereux et serons vigilants pour que l'évaluation ne devienne pas un outil de pilotage des établissements.

Séverine CHARRET

PROJET DE LOI  
#ÉCOLE DE LA  
CONFIANCE

OPÉRATION  
DESINTOX

ARTICLE 9  
**ÉVALUATION PARTOUT,  
CONFIANCE NULLE PART**

**ADOPTÉ**

- 1 Suppression du CNESCO réputé pour la qualité de ses études.
- 2 Création d'un Conseil d'évaluation de l'École sans aucune indépendance.
- 3 Dogme de l'évaluation permanente et normative.

snés  
FSM

<sup>1</sup>. p.2 du cadre d'évaluation des établissements  
(<https://www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-305080>)



## DNB

Nous ne reviendrons pas sur le silence du ministère quant à cet examen qui n'a bénéficié d'aucun aménagement – au point de mettre sous pression enseignants et élèves pour boucler les programmes – ni sur le sujet de français (portant sur le fantastique au programme de ... 4<sup>e</sup>) qui a suscité une colère que les correcteurs n'ont pas manqué d'exprimer lors des réunions de coordination.

A propos de l'épreuve orale, l'organisation locale de l'épreuve fait que le cadrage concernant le choix des sujets n'est plus respecté partout. On se retrouve ainsi parfois avec des intitulés aussi précis que « Orientation », « le football », « artiste ». Elle est aussi le prétexte pour ne pas la rémunérer alors que les convocations ressemblent assez souvent à un simple tableau avec les candidats,



les horaires de passage et les salles. Faute d'une prise en compte officielle de la rémunération, au sujet de laquelle le SNES académique a écrit à la Rectrice, celle-ci est laissée au choix des chefs d'établissement, certains payant en HSE les enseignants convoqués hors de leur temps de service, d'autres non.

Une dernière remarque : alors que la moyenne aux épreuves finales du DNB est pour l'institution un critère d'évaluation des établissements, voire du travail des enseignants, ces derniers n'ont pas toujours accès à cette information. Interrogée, la Rectrice nous a répondu que les chefs d'établissement disposaient des relevés de notes des élèves. N'hésitez donc pas à leur en demander la communication si cela vous intéresse.



Séverine CHARRET

## BTS



Le BTS a été maintenu aux dates prévues malgré la proximité des dates officielles avec la fin de la seconde fermeture des établissements scolaires. Le SNES - FSU est intervenu nationalement pour que ces épreuves soient maintenues mais avec un protocole sanitaire proche de celui utilisé pour les concours de la fonction publique.

Une session exceptionnelle de rattrapage pour le BTS a été annoncée dans la foulée. Si les épreuves ponctuelles écrites se sont plutôt bien passées dans l'ensemble, la session de contrôle aura été beaucoup plus laborieuse.

La session de contrôle n'existant pas en BTS, tout était à construire. Les corps d'inspection ont effectué des commandes de sujets de rattrapage très tardives auprès des équipes enseignantes déjà mobilisées pour d'autres missions (ex : épreuves pratiques du BTS). Autre mépris du ministère : il a autorisé l'accès

de droit aux deux épreuves de contrôle à l'ensemble des étudiants ayant été recalés au premier groupe, faisant fi du travail effectué par les enseignants durant deux années particulières. Certains centres d'examen, débordés par l'urgence de l'organisation de la session, n'ont pas mis en place de loge pourtant essentielle à ce genre d'épreuve. Des convocations ont été envoyées en totale déconnexion avec la discipline enseignée par certains enseignants. De très nombreux dysfonctionnements donc pour cette session de rattrapage qui auront l'avantage, espérons-le, d'être une piqûre de rappel pour le ministre : une session de rattrapage ne s'organise pas à la dernière minute, ça se prépare !

Simon BACH





## Lycée Blanquer Tous perdants

# EAF (Epreuves anticipées de français)

Si les professeurs de lettres sont très attachés à conduire leurs élèves vers la réussite des épreuves anticipées associées à leur matière, épreuves qui continuent à peser d'autant qu'elles ont le « privilège » de donner une coloration nationale au Bac Blanquer, il faut reconnaître que ce poids se ressent fortement sur leurs épaules, pour ne pas dire sur leur échine.

Ainsi, les conditions ordinaires de passation de l'épreuve orale mettent d'abord à l'épreuve les corps des examinateurs soumis à des dilemmes triviaux : boire ou ne pas boire, c'est aller ou ne pas aller aux toilettes et, par conséquent, laisser ou ne pas laisser sous surveillance le candidat qui prépare sous le contrôle de l'interrogateur qui... interroge l'un tout en « surveillant » l'autre, le tout dans le respect d'une cadence qui garantit seule l'égalité de temps de préparation.

Habités à l'ombre, les collègues ne se plaignent pas de la médiatisation outrancière du Grand Oral mais de l'éclatante différence des conditions de travail des jurys, la surveillance de l'épreuve orale reine et dotée d'un coefficient deux fois plus important étant externalisée, solution qui semble aussi simple à mettre en place qu'inimaginable à l'oral de l'EAF. Par ailleurs, le Petit Oral de français ne paraît pas totalement imperméable aux nouvelles lignes dessinées par son Grand homologue : l'entretien qui clôt l'épreuve a parfois pu prendre des allures promotionnelles d'un genre nouveau.

Quant à la « dématérialisation » qui a fortement différé la remise des documents et des copies, elle ne convainc pas. Ni pour ce qui concerne l'oral où l'impression des documents a simplement changé de mains, et où la numérisation aboutit à une démultiplication parfois infernale du nombre de descriptifs (jusqu'à quatorze !). Ni pour ce qui concerne l'écrit où le retard de décollage vers la plateforme au nom d'archipel n'a rien fait pour alléger les épaules de nos collègues. Mais on n'arrête pas le progrès, et tant pis s'il fait courber le dos.

*Claudia BOISSERIE*



# #Bac2021

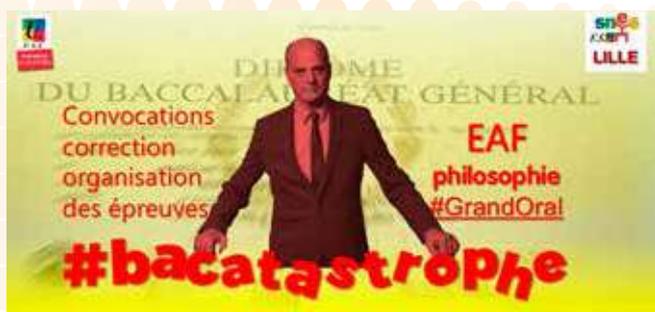
snes  
FSA  
H



## BAC

93,8% des candidats, toutes séries confondues, ont obtenu leur baccalauréat, et près de 98% pour la série générale ! Le cru 2021 dans l'éducation, contrairement à celui de nos vignobles, semble encore une fois excellent au premier abord et Jean-Michel Blanquer ne manque pas de s'en féliciter et de sincèrement (?) nous remercier de notre implication sans faille. Rappelons toutefois, que cette session n'a finalement comporté que 2 « véritables » épreuves (le Grand Oral et l'épreuve de philosophie) et que l'harmonisation des notes retenues dans le cadre du contrôle continu reste obscure. Est-ce le bac que nous voulons ?

Le Grand Oral, a manqué d'un GO (gentil organisateur) : formation (2 heures...) des examinateurs la semaine avant l'épreuve (plus vraiment le temps de communiquer avec nos élèves sur les exigences et procédures...), convocations ultra-tardives et parfois loin du domicile, déconvocation de collègues grévistes, collègues réduits au rôle de jury naïf faute d'enseigner une discipline de la spécialité présentée par le lycéen, organisations variables et aléatoires selon les établissements... Nous remercions d'ailleurs les collègues qui ont répondu à notre petite enquête de fin d'année sur leur expérience de l'interrogation en GO. Cette dernière fait par ailleurs apparaître des écarts de notations assez importants (moyennes et amplitudes) sans que l'on puisse réellement estimer que ces écarts viennent d'un différentiel de niveau des élèves ou de nos exigences face à cette épreuve mal identifiée et mal préparée, car tout simplement nous n'avions ni les informations, ni le temps pour bien le faire. Nous avons donc fait au mieux...



La qualité de la cuvée semble déjà à relativiser... Mais il nous reste à passer dans « l'arrière-boutique » : les jurys. Il a toujours été dans nos pratiques que les jurys de premier groupe rectifient à la marge, l'une ou l'autre note en fonction du livret scolaire. Comment refuser une mention, un passage au second groupe pour un manque d'un centième, d'un dixième de moyenne ? Mais depuis le Covid, la pratique s'est raffinée et opacifiée. En effet, les jurys auxquels nous participons, ne sont plus que des « sous-jurys », une première harmonisation des notes entre établissements est déjà faite en amont et nous n'avons aucun moyen de le voir sur les relevés qui nous sont soumis ! Mais attention, les choses ne semblent pas vouloir s'arrêter là. Une harmonisation post-jury, avec les présidents adjoints a encore lieu après la tenue du jury !! Les écarts peuvent vraisemblablement être conséquents entre les notes de départ et celles sur le relevé final...

Cette construction reste-t-elle un véritable baccalauréat ? Un véritable diplôme national et premier grade universitaire ? On peut de manière légitime en douter. Pour la session 2022, le ministère annonce le passage à 40% de contrôle continu par la suppression des E3C/épreuves communes, certes nous ne les regretterons pas, néanmoins la boîte noire de l'harmonisation fonctionnera à plein régime et la pression sur notre notation durant l'année scolaire n'en sera que plus forte ! Il nous faudra d'ailleurs consacrer deux demi-journées banalisées à la concoction d'un projet d'évaluation au sein des établissements pour harmoniser nos pratiques... Cette nouvelle chose oscillera selon les rapports de force et les volontés dans les établissements entre une usine à gaz et un outil de contrainte sur nos pratiques pédagogiques.

Arrêtons là le bricolage d'une chose qui dévalorise le Bac et notre travail. La seule garantie d'un diplôme de valeur équivalente sur tout le territoire et gage d'une préparation sereine et sérieuse, c'est un examen à sujets nationaux et épreuves terminales ! Un bac, en fait.

Arnaud SIGRIST

## L'épreuve de PHILOSOPHIE

Alors même que l'équité en était notoirement obérée par les conditions de préparation, la décision de maintenir contre tout bon sens l'épreuve de philosophie 2021 aura été une nouvelle démonstration du mépris du ministre envers les élèves, les services administratifs et les professeurs.

Elle n'a pas manqué d'amener son lot de cafouillages : délais réduits, copies mal scannées, non anonymées, en désordre, mélangées, incomplètes - contraignant même certains collègues, abandonnés par une DEC au bord de la rupture, à partir auprès des chefs de centre à la chasse aux pages manquantes ! - autant de ratés que n'explique pas la seule situation sanitaire, mais qui apparaissent comme le régime désormais ordinaire d'une gestion cynique par la désorganisation.

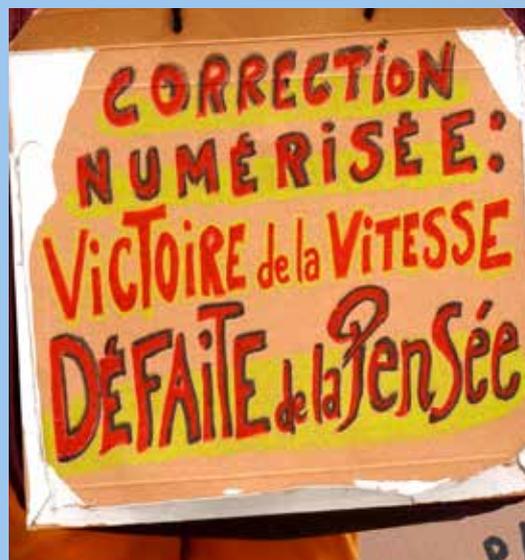
Tout aussi consternante est la dématérialisation des copies. Au-delà des délires technologiques de celui qui se veut « le Victor Schoelcher de la correction », elle signe surtout l'entrée brutale du métier dans l'ère du travail abstrait : les correcteurs, réduits au statut d' « intervenants » au sein d'un processus impersonnel, découvrent les joies de la surveillance en temps réel et voient leur travail leur échapper.

Si à Strasbourg (à la différence d'autres académies), les réunions d'harmonisation ont pu se tenir comme à l'accoutumée, elles auront été rendues vaines par des harmonisations statistiques après-coup, sans correcteurs ni copies, donnant à cette session les allures d'un « bac truqué » et achevant de vider notre travail de son sens.

Et que dire de la mascarade d'une épreuve virtuellement neutralisée par le contrôle continu ? Il est difficile de se départir du sentiment pénible d'avoir corrigé « pour du beurre » des copies rédigées « pour du beurre », quand tout dissuadait les candidats de donner le meilleur d'eux-mêmes. Mais n'est-ce pas là la vérité du rôle finalement dévolu par la réforme à notre discipline, celui d'une inoffensive relique au sein d'un soi-disant baccalauréat où, à la faveur de Parcoursup et du contrôle continu, tout sera déjà joué avant les épreuves terminales ?

Comme dans d'autres académies, les correcteurs de philosophie de Strasbourg se sont mobilisés par une tribune de presse, une pétition et une manifestation devant le rectorat, et entendent maintenir cette année leur combat pour la restauration d'un baccalauréat digne de ce nom. Le SNES les accompagnera et les soutiendra dans cette lutte.

*Etienne ATGER*



17 juin 2021 : rassemblement des professeurs de philosophie devant le rectorat

## NON TITULAIRES : Compte-rendu d'audience

Saisi par des collègues ayant des difficultés à obtenir des réponses sur leur situation individuelle, le secteur Non Titulaire du SNES-FSU a sollicité une audience auprès de la Rectrice. Nous avons donc été reçues le 11 juin 2021 par la secrétaire générale d'académie ainsi que la responsable de la DPE.

Cette audience a permis de faire remonter plusieurs problèmes : qu'il s'agisse de l'affectation des non titulaires et de l'aménagement de poste pour des agents en situation de handicap, du versement de la prime informatique, du temps de vacance entre deux contrats et du décalage de la paye qui en résulte, de la portabilité du CDI, de la prise en compte des congés, en particulier pour les CDD de courte durée, des difficultés liées à Pôle Emploi mais aussi au cumul du salaire et des indemnités journalières en cas de congé maladie ou maternité, de la CDisation et du changement d'indice de rémunération.

Tous ces sujets ont des conséquences immédiates sur les conditions de travail mais aussi les conditions de vie des agents, du fait de la précarité de l'emploi et de la rémunération qui y est attachée. Or souvent, les collègues connaissent mal leurs droits et ne trouvent pas toujours d'interlocuteurs dans les services du rectorat, eux aussi concernés par les suppressions de postes qui touchent toute la Fonction Publique.

Cette audience a également été l'occasion d'interroger le rectorat sur les conséquences de



la mise en place de contractuels alternants et de l'augmentation des HSA sur l'emploi des collègues non titulaires. Le Rectorat n'a pas été en mesure de nous répondre sur ce point, notamment parce qu'à cette date le nombre de contractuels alternants effectivement recrutés mais aussi le nombre de fonctionnaires stagiaires affectés dans l'académie n'étaient pas connus. Pour le SNES, nous avons rappelé la situation de maltraitance institutionnelle dans laquelle de nombreux non titulaires s'étaient retrouvés à la rentrée 2019<sup>1</sup> et la nécessité de tout mettre en œuvre pour qu'elle ne se reproduise pas.

Du côté du rectorat, deux engagements ont été pris : travailler sur la mise à jour du livret d'accueil des agents non titulaires et réunir un groupe de travail avec les organisations syndicales sur le bilan de la rentrée.

D'ici là, le SNES académique sera aux côtés des collègues pour leur répondre, les accompagner et défendre leurs droits. Il devrait également organiser un stage à destination des non titulaires au cours du premier trimestre.

Pour toute demande de conseils, renseignements, questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [nontit@strasbourg.snes.edu](mailto:nontit@strasbourg.snes.edu) depuis un MAIL PERSONNEL et d'indiquer un numéro de téléphone où nous pourrions vous joindre.

*Emmanuelle HAFFNER  
et Séverine CHARRET*



<sup>1</sup>. Voir Strasbourg SNES n°140 ([https://strasbourg.snes.edu/IMG/pdf/146785\\_snes\\_fsu\\_n140.pdf](https://strasbourg.snes.edu/IMG/pdf/146785_snes_fsu_n140.pdf)), p.7-8

## RETOURS sur l'année de stage

Afin de mieux les représenter lors des échanges avec l'INSPE et le rectorat, le SNES Strasbourg a mis en ligne, en juin 2021, une enquête à destination des stagiaires : l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée, notamment des difficultés auxquelles ils ont été confrontés au cours de leur formation ou de leur entrée dans le métier. Parmi les 39 stagiaires qui ont répondu à l'enquête, 30 étaient à mi-temps et 9 à temps plein. 19 travaillaient en lycée général et technologique, 18 en collège et 2 en lycée professionnel. Ils avaient majoritairement 2 ou 3 niveaux. Les disciplines les plus représentées parmi les répondants étaient l'Anglais et les Lettres modernes.

### Relation avec le tuteur :

Le travail en collaboration avec le tuteur est jugé majoritairement très positif (18 remarques sur 21) : ses conseils, son aide, son écoute et sa bienveillance ont été particulièrement appréciés malgré quelques difficultés d'organisation pour certains : tuteur qui travaillait dans un autre établissement (9 réponses) ou contraintes d'emploi du temps qui ne permettaient que de rares observations croisées (15 réponses). Le double rôle de conseiller et d'évaluateur du tuteur est apprécié ou accepté par la grande majorité des collègues ayant répondu.

### Charge de travail dans l'établissement :

Si la charge de travail a été considérée comme acceptable par une petite majorité de stagiaires (19 réponses) ; 15 l'ont trouvée trop lourde. Ces derniers ont éprouvé des difficultés à tout gérer en même temps : mémoire, inspections, stages, cours... (5 réponses) ou ont manqué de temps pour préparer des séquences chronophages car élaborées à partir de documents authentiques (5 réponses).

### Formations disciplinaires et formations communes :

13 stagiaires ont trouvé le contenu des formations disciplinaires pertinent (9 celui des formations communes) et 20 auraient souhaité apporter quelques modifications aux deux catégories. Deux propositions sont récurrentes :

- Déplacer à un moment de l'année plus opportun certaines formations afin qu'elles correspondent davantage aux besoins des stagiaires sur le terrain.
- Privilégier les exemples concrets immédiatement applicables à la théorie plus difficile à mettre



Préparatifs de la rentrée des stagiaires : 25 août

en pratique et qui apparaît plus utile à des collègues ayant une expérience professionnelle leur permettant de prendre de la distance et d'interroger leurs pratiques.

Une des difficultés également remontée par les collègues est la contradiction entre certaines préconisations de l'INSPE et les pratiques observées sur le terrain qui les met parfois en porte-à-faux.

23 stagiaires ont jugé que le volume horaire des formations était correct, 10 trop lourds et 4 insuffisants. Le premier semestre est parfois ressenti comme plus lourd que le deuxième.

### Prise en compte de la crise sanitaire :

12 stagiaires ont considéré que la crise sanitaire n'avait pas été prise en compte dans leur année de stage alors que 10 ont pensé le contraire. Le bilan est contrasté. Pour 3 d'entre-deux, aucune clémence n'a été observée lors des évaluations, des visites conseils ou des rapports, pour 3 autres, les formateurs et visiteurs étaient compréhensifs et à l'écoute. Notons cependant qu'un nombre relativement important de collègues stagiaires, un peu plus d'une trentaine dans notre académie, ont été convoqués devant le jury académique cette année, même si nous ne connaissons pas encore le nombre de collègues ayant été licenciés ou renouvelés à l'issue de cette procédure. Il est donc important de ne pas rester isolé en cas d'interrogations ou de difficultés.

### Contact avec les syndicats

34 stagiaires ont sollicité l'aide d'un syndicat principalement au sujet des mutations (32 réponses), viennent ensuite les questions relatives à leur affectation (11 réponses) et enfin les difficultés pendant l'année de stage (4 réponses). 21 stagiaires ont participé à des réunions organisées par des syndicats et 28 ont trouvé que les conseils et informations des syndicats ont été utiles. Ces constats expliquent sans doute une syndicalisation des stagiaires en hausse pour le SNES académique. Nous reprendrons dès la rentrée nos permanences hebdomadaires à l'INSPE de la Meinau, le mercredi sur la pause méridienne (sous réserve des conditions mises par l'INSPE à l'accueil des organisations syndicales du fait de la situation sanitaire).

Stéphanie MAIRE

# RÉSULTATS des élections 2021



Comme tous les trois ans, le SNES demande à ses adhérents de désigner la direction de leur syndicat, c'est le signe de son fonctionnement démocratique. Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous les résultats concernant les instances académiques et départementales. La participation marque le pas par rapport à 2018, année de forte mobilisation électorale. Les perturbations dans la vie des établissements, liées à la crise sanitaire sont également un facteur de cette évolution. Au niveau des résultats, les listes d'union Unité & Action et École Emancipée remporte la majorité des sièges dans chacune des instances et la liste URIS améliore sa représentation. Les bureaux et secrétariats ont été élus avant les congés d'été, pour être prêts dès la reprise. Vous trouverez en 4<sup>e</sup> de couverture le nouvel organigramme de la section académique.

## ÉLECTIONS À LA CA ACADÉMIQUE

	2021	2018	2016
Inscrits	1011	1022	984
Votants	245 (24,23%)	451 (44,12%)	345 (35,06%)
Blancs et nuls	7	11	22
Exprimés	238	440	323
Liste d'Union	202 (84,87%) 22 sièges	277 (62,95%) 17 sièges	/
UA	/	140 (31,82%) 8 sièges	208 (64,40%) 18 sièges
EE	/	/	92 (28,48%) 7 sièges
URIS	36 (15,12%) 4 sièges	23 (5,23%) 1 siège	23 (7,12%) 1 siège

## ÉLECTIONS AU BUREAU DÉPARTEMENTAL 67

	2021	2018	2016
Inscrits	638	651	620
Votants	137 (21,4%)	259 (39,78%)	187 (30,16%)
Blancs et nuls	6	23	17
Exprimés	131	236	170
Liste d'Union	131 (100%) 11 sièges	206 (87,29%) 10 sièges	/
UA	/	30 (12,71%) 1 siège	108 (63,53%) 7 sièges
EE	/	/	62 (36,47%) 4 sièges

## ÉLECTIONS AU BUREAU DÉPARTEMENTAL 68

	2021	2018	2016
Inscrits	366	371	364
Votants	108 (29,51%)	192 (51,75%)	158 (43,41%)
Blancs et nuls	3	17	11
Exprimés	105	175	147
Liste d'Union	75 (71,43) 13 sièges	59 (33,71%) 6 sièges	/
UA	/	97 (55,43%) 10 sièges	103 (70,07%) 14 sièges
EE	/	/	28 (19,05%) 2 sièges
URIS	30 (28,57%) 4 sièges	19 (10,86%) 1 siège	16 (10,88%) 1 siège

# Qui joindre au SNES STRASBOURG ?

## SECRETARIAT (s3str@snes.edu) :

**Secrétariat général** : Séverine CHARRET et Arnaud SIGRIST

**Secrétariat administratif** : Stéphanie MAIRE

**Trésorerie** : Jean-Claude MOEBS (compta@strasbourg.snes.edu)

## SECRÉTAIRES DÉPARTEMENTAUX :

• **67** : Myriam BENEDETTI et Christine KASSEL (snes67@strasbourg.snes.edu)

• **68** : Sophie MILLERAND et Marc WEBER (snes.68@strasbourg.snes.edu)

## SECTIONS DES RETRAITÉS :

Jamil ALYAFI (section académique) ; Françoise EIDEN (67) ; Marjolaine BAUTZ DE LUZE (68)

## EMPLOI (s3str@snes.edu) :

**Agrégés** : Etienne ATGER, Claudia BOISSERIE et Amélie HERNANDO

**Certifiés** : Marc BOLZER et Ludmilla FERME

**TZR** : Marc BOLZER

**Non-Titulaires et AED** : Emmanuelle HAFFNER

**CPE** : Hélène JACQUOT et Dimitri MILLET

**Retraite** : Jean-Michel DODE

**Dossiers médicaux, protection sociale** : Eric GAREL et Dominique PERRIN

## POUR LA FSU :

• **FSU 67** : Géraldine DELAYE et Florence FOGELGESANG (fsu67@fsu.fr)

• **FSU 68** : Valérie POYET et Christophe ANSEL (fsu68@fsu.fr)



## RESTEZ EN CONTACT AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG

### SUIVEZ-NOUS SUR :



Sur notre site internet :  
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :  
@SNES\_Strasbourg



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg  
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>

